

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-309 DU 30 JUIN 1997

chargeant Monsieur Moïse MENSAH,
Ministre des Finances, de l'intérim de
Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du
Plan, de la Restructuration Economique et de
la Promotion de l'Emploi pour compter du 30
Juin 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République
du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 9 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 97-307 du 29 Juin 1997 chargeant Monsieur Théophile N'DA,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale de
l'intérim du Président de la République pour compter du 29 Juin 1997 ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 30 Juin 1997, Monsieur Moïse MENSAH, Ministre
des Finances, est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emploi pendant l'absence de Monsieur Albert
TEVOEDJRE.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 30 JUIN 1997

pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
et par délégation, le Ministre de l'Inté-
rieur, de la Sécurité et de l'Administration
Territoriale,



Théophile N'DA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4
MPREPE 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-